

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANITA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

RAPPORT N° 13-191107-DEV-

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DÉPENSES D'EAU DE LECHE

M. MORA précise que la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous assurait le coût de la distribution de l'eau des réservoirs de Leche dans les pâturages situés à LA PIERRE SAINT-MARTIN.

Cette dernière refacturait ensuite ce coût aux Communes en fonction du nombre de bergers utilisant ces estives soit :

- Commune d'ARAMITS : 10/13
- Commune d'ISSOR : 1/13,
- Commune d'ANCE : 1/13,
- Commune de FÉAS : 1/13

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a repris ces dépenses à son compte et a ainsi régularisé durant cet exercice budgétaire les montants pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 auprès de SUEZ Eau France soit un montant de 6 103.61 € TTC.

Il convient maintenant de refacturer cette somme aux Communes, étant rappelé que les Communes d'ANCE et de FÉAS ont fusionné entre-temps.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** la répartition des dépenses de l'eau de Leche comme suit :
 - Commune d'ARAMITS : 10/13^{ème},
 - Commune d'ANCE-FEAS : 2/13^{ème},
 - Commune d'ISSOR : 1/13^{ème},
- **AUTORISE** le Président à émettre les titres de recettes auprès des communes,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019